

LE SABOT DE VÉNUMS

LA LETTRE DU CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS BOURGUIGNONS

N°7 MAI 1996

ISSN 1164-5628

Les terres colorées de Puisaye :
un patrimoine géologique méconnu.



UNE B.D. EXCLUSIVE SUR LA
GESTION DES MILIEUX NATURELS !



CONSERVATOIRE
DES SITES NATURELS
BOURGUIGNONS

LE SABOT DE VÉNUS

N°7 - MAI 1996

ISSN 1164-5628

revue publiée par le :

CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS BOURGUIGNONS

B.P. 110 - 21803 Quétigny
Tél. : 80-71-95-55 / Fax : 80-46-51-08



Association d'intérêt général déclarée en 1986
avec des buts précis :

- Assurer la maîtrise foncière ou d'usage de tout milieu naturel bourguignon remarquable.
- Gérer les terrains ainsi maîtrisés.
- Réaliser des dossiers et des demandes de protection de sites naturels.
- Mettre à la disposition des associations et des particuliers des conseils techniques et de la documentation.
- Communiquer au public les notions de patrimoine naturel et de conservation de la nature.

Directeur de la publication :
Jean-Louis Clavier

Directeur de la rédaction :
Alain Chiffaut

Ont collaboré à la rédaction
de ce numéro :
Alain Chiffaut, Bernard Hyvernat,
François Cordier, Céline Vayssade,
Nicolas Pointecouteau,
Patrick Vaucoulon.

Comité de lecture :
Jean Louis Clavier, Pierre Baccot,
Philippe Romero, Philippe Hérault,
Laurent Bourtourault, Cyril George.

Maquette :
Alain Chiffaut

Mise en page :
François Cordier

Flashage et photogravure : Interligne

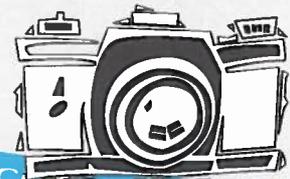
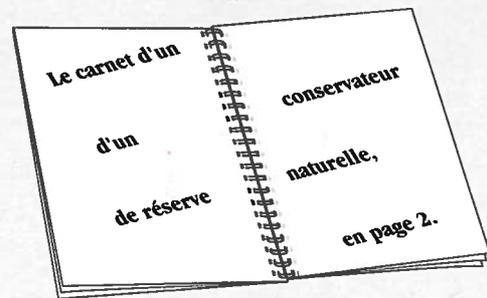
Impression : SEMCO

Publication gratuite
destinée aux adhérents et donateurs

Reproduction autorisée en citant la source

Dépôt légal : 2^{ème} trimestre 1996

Sommaire



**CONCOURS PHOTO
RÉGIONAL AVEC LA FNAC :
A VOS APPAREILS !
EN PAGE 13**



Éditorial.....	1
Une semaine sur la Réserve de La Truchère-Ratenelle	2/3
Tourbières du Morvan.....	4
B.D. «Nature à discussion»	5/8
Carrière d'ocre des Perchets.....	9
Les protections réglementaires en Bourgogne.....	10/11
Programme des visites	12
Brèves de com'.....	13

Les argiles colorées de
St-Amand-en-Puisaye



Photo Alain Chiffaut

Parlons un peu de vous

Vous êtes près d'un millier d'adhérents à nous soutenir et nous conforter dans notre action. Nous nous sommes fixés l'objectif de deux mille adhérents en l'an 2000 et nous avons de bonnes raisons de penser qu'il sera atteint car vous êtes de plus en plus nombreux à prendre conscience de la valeur du patrimoine naturel bourguignon et de la nécessité de lui conserver ses intérêts paysagers et biologiques.

Le Conservatoire semble être la structure qui répond à votre attente. Ses résultats sur le terrain sont autant de garanties pour l'avenir de la nature ; sa gestion financière, visée par un Commissaire aux Comptes, permet un bon emploi de vos cotisations et de vos dons, de plus en plus généreux. En vous impliquant plus dans notre association, vous nous interpellez parfois sur notre conduite. C'est une bonne chose : le Conservatoire ne prétend pas détenir la vérité, le Conservatoire ne sou-

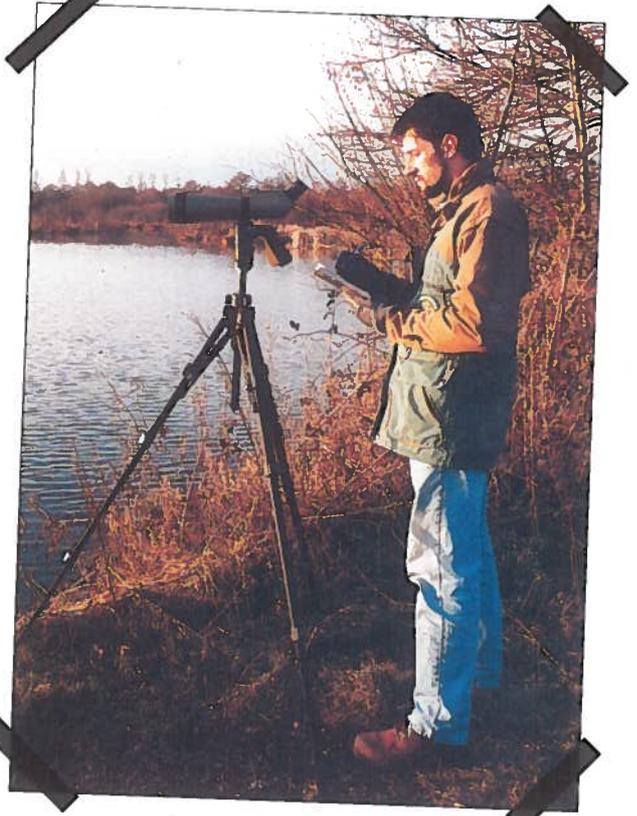
haite pas intervenir au profit de votre patrimoine naturel sans vous écouter... et vous répondre. Ainsi, nous vous offrons dans le présent numéro une bande dessinée inédite qui a cherché à transmettre notre explication à votre question : « Pourquoi ne laissez-vous pas la nature évoluer toute seule ? Une réserve naturelle ne devrait-elle plus être touchée par l'homme ? ». Et des questions, vous en avez encore : « Pourquoi laissez-vous exercer la chasse sur certains de vos sites ? », « Pourquoi ne prenez-vous pas position contre les aménagements qui vont menacer la nature ? »... Nous vous promettons des réponses, car nous ne fuyons aucun débat, nous ne sommes asservis à aucune autre cause que celle définie dans nos statuts. En réalité, vous nous rassurez : le Conservatoire est bien une association dynamique, un lieu de débat et d'action. ■

Alain Chiffaut

UNE SEMAINE SUR LA RÉSERVE NATURELLE DE LA TRUCHÈRE - RATENELLE



LUNDI 5 FÉVRIER 1996 : L'hiver est encore là, bien installé. L'étang Fouget silencieux, pris sous la glace depuis deux semaines, attend patiemment son heure. Seul le cri d'une poule d'eau fringante vient me rappeler que l'étang est toujours habité. "Tiens, des traces de sanglier, ils doivent être au moins quatre. Leur piste de nuit a croisé celle d'un blaireau et de quelques chevreuils." Comme tous les lundis matins, je parcours les différents milieux de la Réserve Naturelle pour assurer un suivi régulier de la faune, mais surtout constater l'impact de la fréquentation humaine du week-end. Il a fait beau ce dimanche, ça se voit : de nombreuses traces de pas vont se perdre dans la végétation fragile des dunes, deux châteaux de sable décorés de mousse et de lichen se dressent au milieu des dunes. Plus grave, trois motards, à voir les ornières qui sillonnent le sable, ont dû retrouver des sensations d'un rallye saharien. Au détour d'un sentier, j'interpelle un homme, seau et pelle à la main, qui prépare son stock de sable pour les semis de printemps. Après une discussion calme sur l'intérêt de la Réserve, je l'aide à restituer les 50 kg de sable déjà entreposés dans le coffre!



empreinte de sanglier

← les dunes



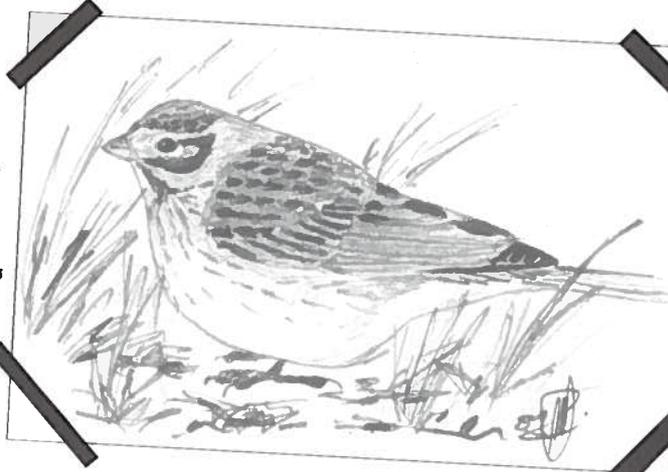
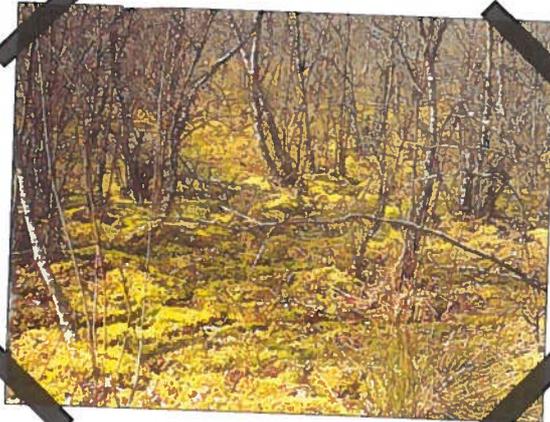
MARDI 6 FÉVRIER : En ce début d'après-midi, j'accueille l'équipe technique du conservatoire, pour un long travail de restauration des dunes. Non entretenues depuis plus de quinze ans, une végétation dense les a rapidement colonisées réduisant à quelques hectares les zones ouvertes sableuses et leur végétation rase caractéristique. Avec le propriétaire, nous faisons le tour de la partie boisée pour définir clairement les différentes interventions : conservation des grands arbres et quelques bosquets, suppression de la végétation arbustive du sous-bois, agrandissement des zones de sable nu...

MERCREDI 7 FÉVRIER: Après un début de semaine sur le terrain, un peu d'intérieur. La journée sera consacrée à la rédaction d'un rapport sur les oiseaux hivernants sur l'étang fouget. En début d'après-midi, rencontre avec le maire pour une réunion technique sur l'aménagement prochain d'un parking en bordure de l'étang fouget, en vue d'accueillir les visiteurs de notre récent observatoire. Enfin, la journée s'achève par la réalisation du deuxième numéro de "la Cicindelle", lettre de liaison destinée à informer la population locale sur la vie de la Réserve.

JEUDI 8 FÉVRIER 7h15. Le ciel est dégagé. Il fait froid ce matin. Les doigts gelés, je termine la pose de trente mètres de filets dans la végétation dense des bords de l'étang. Ces filets me permettront tout à l'heure de capturer une dizaine de petits passereaux. En fin de matinée, ils auront été bagués dans le cadre du programme national de recherche sur la sédentarité des espèces nicheuses.

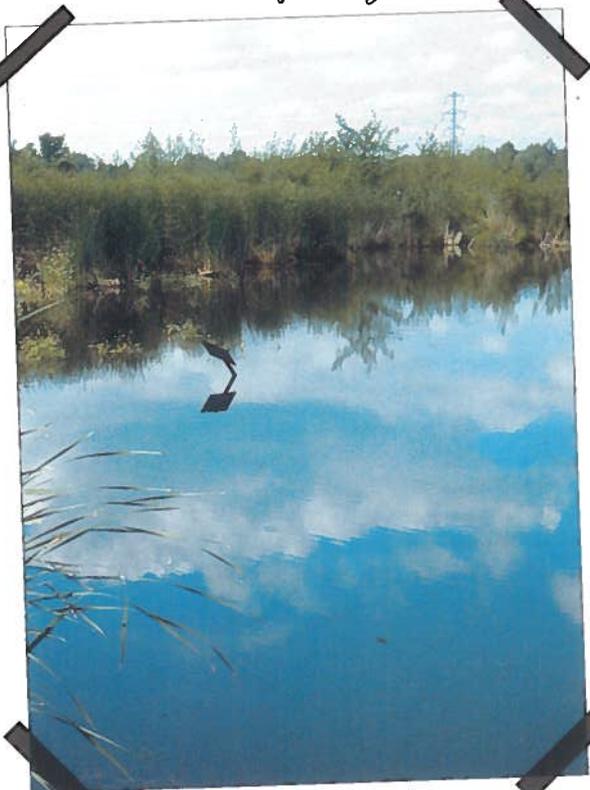
14h00. Changement de décors: une école, une salle de classe. Une demi-journée par mois, je retrouve les 17 élèves de la classe unique de l'école de Katenelle pour une séance d'initiation à la nature.

La tourbière Boisée



Bruant des roseaux

l'étang fouget



VENDREDI 9 FÉVRIER: Après les gros travaux qu'a connus l'étang fouget en 1994, il reste encore fort à faire pour redonner à la partie aménagée un aspect plus "naturel". J'emploie donc la matinée à récolter de nombreuses boutures de saule pour accélérer la reconstitution du rideau végétal nécessaire à la quiétude des oiseaux d'eau. De retour au local à Katenelle, je consacre l'après-midi à la conception de nouveaux outils pédagogiques (fiches d'identité et panneaux de présentation sur la flore et la faune de l'étang fouget) qui seront installés d'ici un mois. Dans l'observatoire et sur le sentier sur pilotis, je songe avec le printemps qui approche aux prochaines missions qui m'attendent: comptage et étude des oiseaux nicheurs, suivi des travaux de gestion, animations scolaires et visites guidées, contact avec la population locale, recherche et surveillance...

Nicolas Printecouteau
écrit par Céline Vayssade
photos de Cécile Couret
dessin de l'auteur

Les tourbières du Morvan



Quelques tourbières sont présentes en Bourgogne, les plus intéressantes sont concentrées dans le massif du Morvan. Le Conservatoire bénéficie de fonds européens afin de les préserver et de les restaurer.

En raison d'une humidité et d'une altitude moindres, la richesse naturelle des tourbières morvandelles n'égale pas celle de ses plus proches parentes dans le Massif Central. Cependant, à l'échelle régionale, elles constituent un patrimoine important que le Conservatoire espérait depuis longtemps préserver.

Des zones humides...

Il s'agit de zones humides acides composées de sphaignes (les mousses «éponges») et de plantes supérieures adaptées dont la plante carnivore Droséra, la Canneberge (petite plante de la famille des myrtilles), la Linaigrette vaginée (pompons blancs typiques des tourbières), et d'autres plantes protégées. On y rencontre un papillon rare, le Fadet des tourbières, le Lézard vivipare, l'Écrevisse à pieds blancs...



La Droséra est une des rares plantes carnivores vivant en France. Elle compense les carences du sol tourbeux en éléments nutritifs en se nourrissant d'insectes. C'est une plante protégée, il est interdit de la cueillir. ph. Alain Chiffaut.

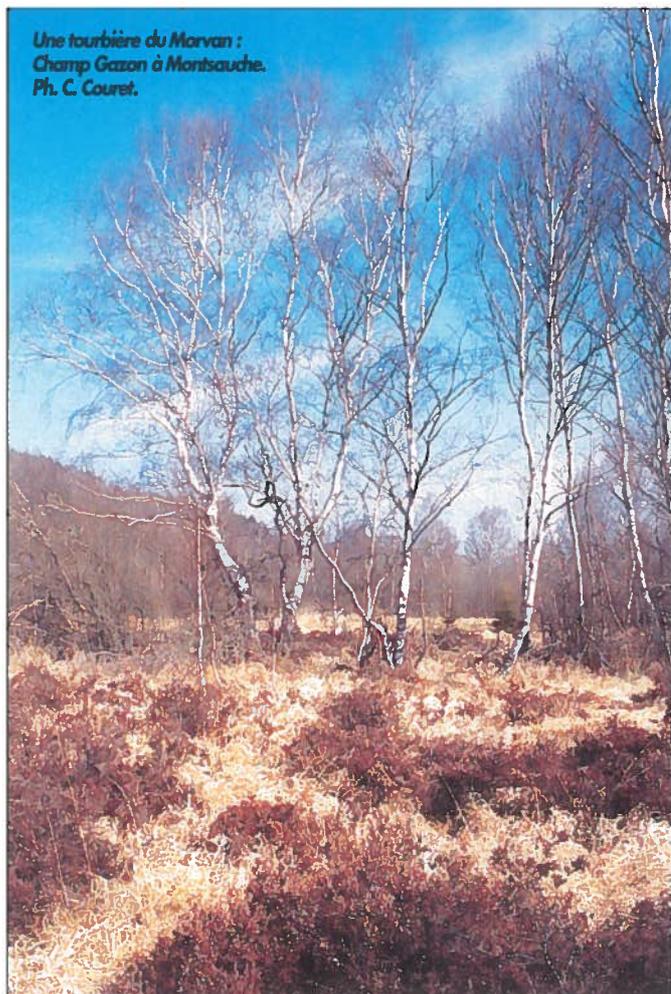
...à protéger.

Ce type de biotope et certaines espèces sont d'importance communautaire et, à ce titre, l'Union européenne a accepté de financer pour Espaces Naturels de France un programme national «Tourbières» auquel le Conservatoire contribue pour la région Bourgogne, en partenariat avec le Parc Naturel Régional du Morvan et l'Office National des Forêts. Quelques études préalables sont indispensables pour mieux les connaître et pour bien définir les opérations nécessaires à leur restauration. En effet, elles ont souvent subi quelques tentatives de «valorisation», soit sylvicole (plantation de résineux), soit agricole (création de fossés drainants) et parfois des outrages réversibles (dépôt d'ordures) ou non (transformation en étang). Ce programme vise donc à leur restauration, principalement en coupant les résineux, en rebouchant les fossés, en les nettoyant. Ces opérations

nécessitent un accord des propriétaires (qui sont variés): communes, particuliers, groupements forestiers, ... Certaines tourbières sont même des sectionnaux, c'est à dire qu'elles appartiennent à tous les habitants de la commune, situation assez rarement rencontrée. Une des tourbières, appartenant à la Caisse d'Épargne de Paris, est gérée par l'ONF ; ces organismes sont d'accord pour convenir d'une protection en plaçant cette tourbière de Préperny (Arleuf) en «série d'intérêt écologique particulier» ; une éradication de l'ancienne plantation de résineux et le rebouchage des fossés sont prévus à brève échéance avec le concours du Conservatoire. Signalons enfin que deux tourbières sont protégées par un Arrêté Préfectoral de Conservation de Biotope depuis 1992. Leur entretien est prévu dans le cadre de ce programme. ■

Alain Chiffaut

Les prochaines rencontres régionales sur le patrimoine naturel de Bourgogne se dérouleront les 19 et 20 octobre à St-Agnan sur le thème des tourbières de Bourgogne.



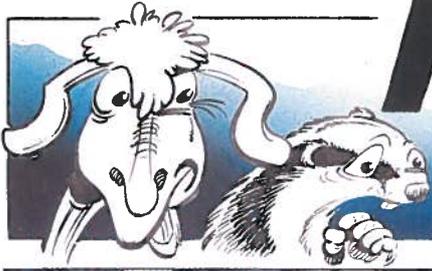
Une tourbière du Morvan : Champ Gazon à Montsauche. Ph. C. Couret.



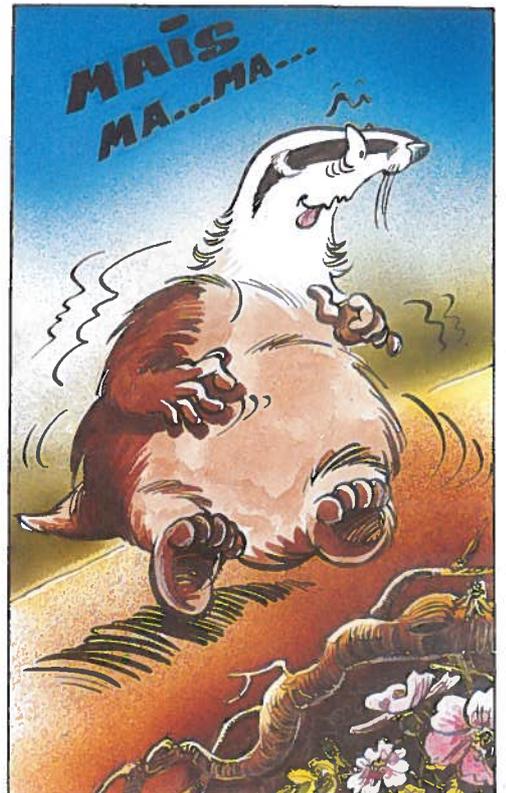
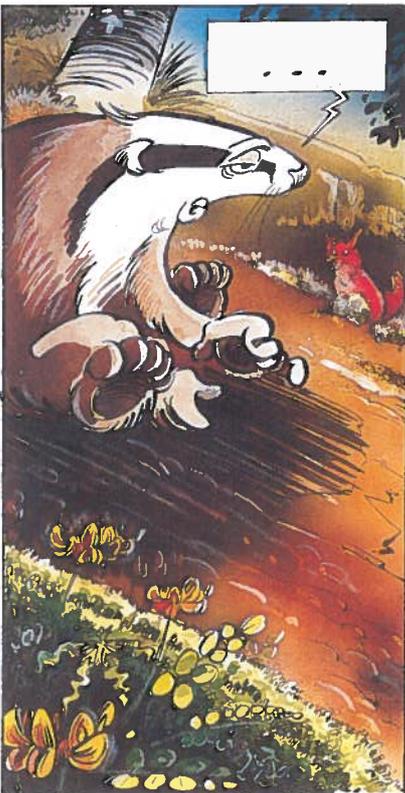
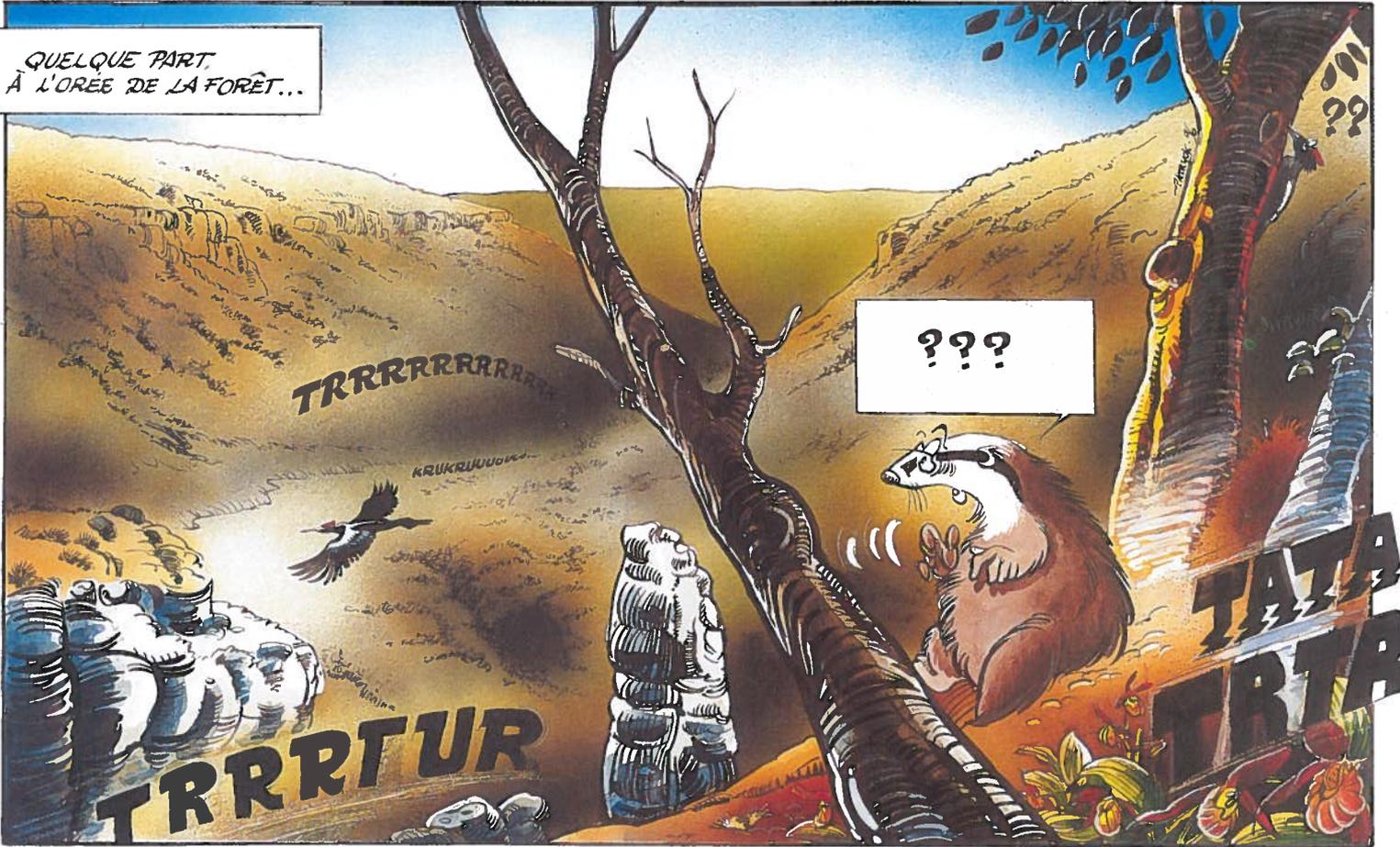
NATURE

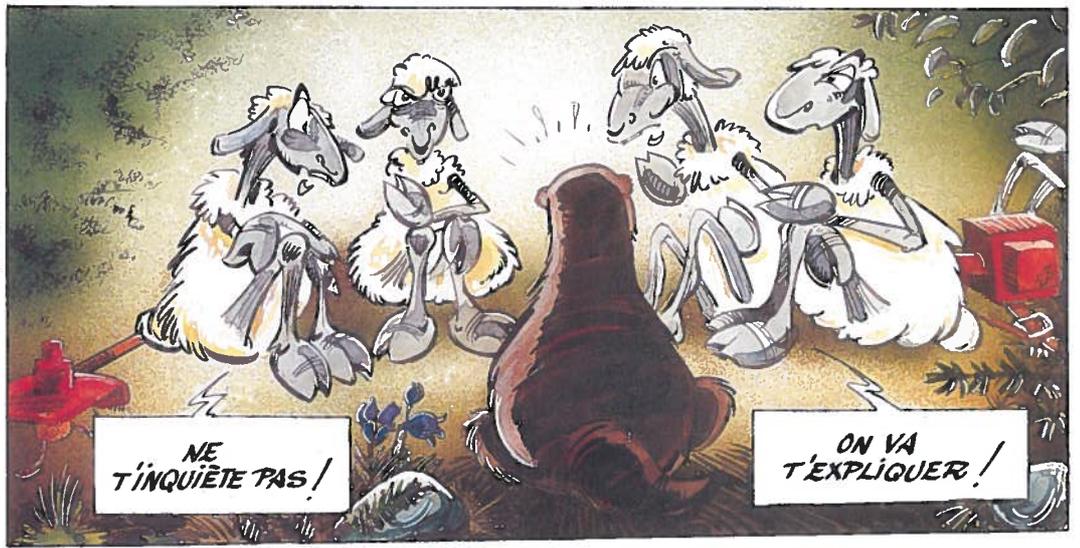
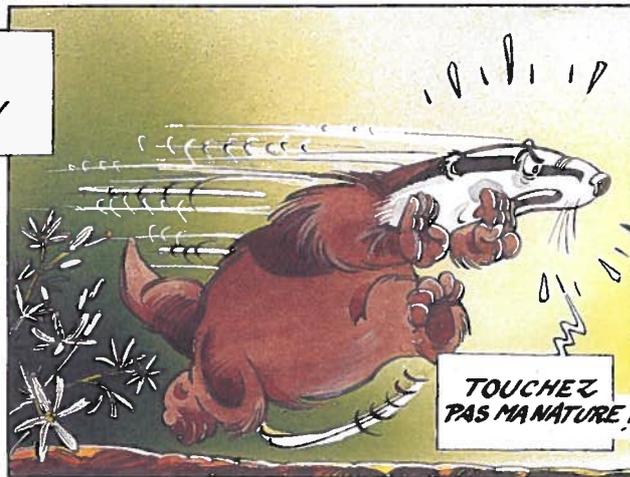
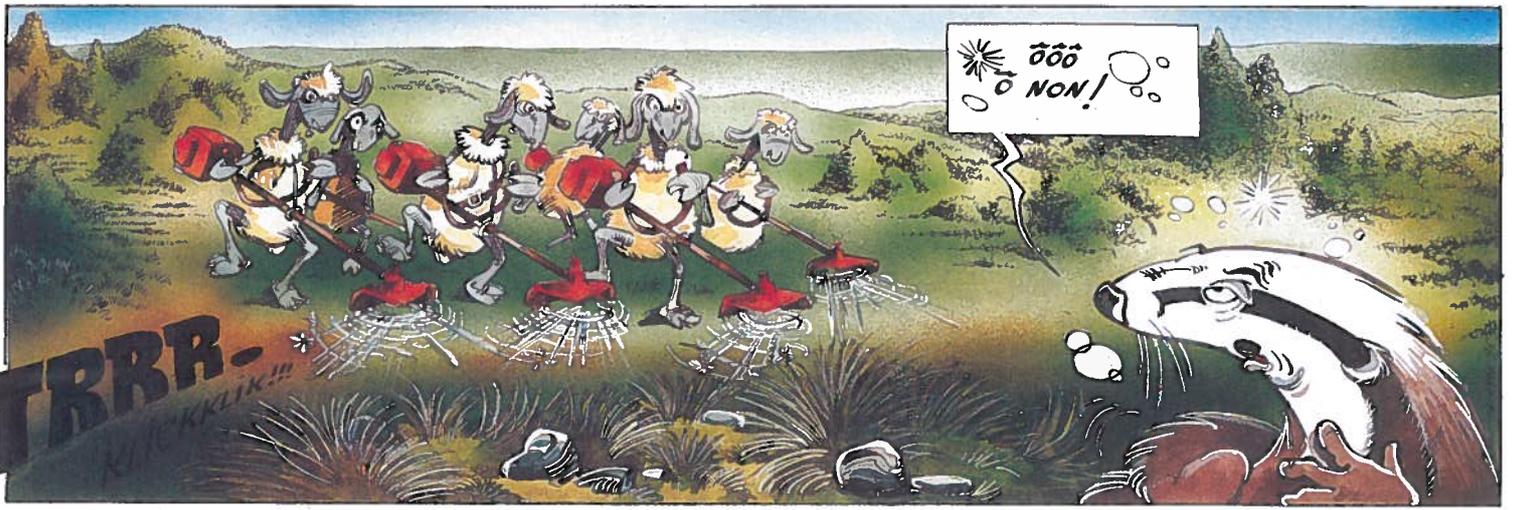
à discussion

PATRYCK VAUCOLLON
ALAIN CHIFFAUT.



QUELQUE PART,
À L'ORÉE DE LA FORÊT...





ATTENDS...
BLAÏREAU!!!

APRÈS LA DERNIÈRE
GLACIATION, CES
MILIEUX SONT RESTÉS
OUVERTS GRÂCE AU
PÂTURAGE DES
HERBIVORES SAUVAGES
...

...BIENTÔT REMPLACÉS PAR
LES HERBIVORES DOMESTIQUES!

JE VOUS VOIS VENIR, VOUS
DÉFENDEZ VOTRE PÂTURE!

CE SONT DES MILIEUX NATURELS
QUI ONT ÉTÉ MAINTENUS.
ACTUELLEMENT, ILS SONT
ABANDONNÉS!

Oui...

ET LA
FORÊT PREND
LEUR PLACE!

MAÏS, MOI
J'AIME
BIEN LA
FORÊT!

IL Y A ENCORE
BEAUCOUP DE
BOIS...

... ET IL FAUT AUSSI MAINTENIR
DES PELOUSES CALCAIRES...

... DES MARAIS,
DES PRAIRIES,
HUMIDES, DES
LANDES.

INTÉRESSANT!

JE ...

... C'EST UNE
CONSERVATION
ACTIVE QUI ME
PLAÎT!

ET POUR LES ANIMAUX, DE TOUTE FAÇON,
QUELQUES ARBUSTES SONT LAISSÉS!

D'ACCORD MAIS MOI J'AIME BIEN
LA FORÊT ... ET LES ARBRES
ÇA PEUT SERVIR!

C'EST VRAI!

... LES ARBRES
ÇA PEUT SERVIR!

ÉVIDEMMENT, LES ARBRES
C'EST ATTACHANT!

Ouais ! C'EST UNE HISTOIRE
BIEN FICELÉE, QUOIQUE
L'ON RESTE SUR SA FIN!

Le blaireau a raison : le débat reste ouvert. Mais celui-ci n'oppose pas la forêt aux espaces naturels non boisés. Avec la forêt, dont la qualité biologique est une priorité, des pelouses sèches, des prairies, des marais doivent être maintenus pour diversifier nos paysages, notre faune et notre flore. C'est la mission des gestionnaires d'espaces naturels.

La carrière d'ocre des Perchers



Une convention de gestion de dix ans a été signée entre le Conservatoire et le propriétaire d'une carrière d'ocre, à Saint-Amand-en-Puisaye (Nièvre).



Le sonneur à ventre jaune. Dessin P. Besson

Les gisements d'argile de Puisaye, «berceau» de la poterie, sont réputés pour leur qualité mais on connaît moins les ocres, qui n'ont rien à envier à ceux du Lubéron et des Terres de Sienné. Utilisée artisanalement depuis longtemps, l'ocre a connu pendant deux siècles, de 1765 à 1966 pour la Puisaye, une exploitation importante. On peut en voir le témoignage à l'abbaye St-Germain à Auxerre ou à l'église de Moutiers. L'ocre de la Puisaye nivernaise (St-Amand) était embarquée à l'ancien port de Neuvy-sur-Loire à destination de Paris et du nord de l'Europe.

La carrière protégée est une ancienne exploitation familiale, de taille artisanale, appartenant à Monsieur Jacques Quiéffin au lieu-dit «Les Perchers». Depuis 60 ans, de l'ocre, de l'hématite et du sable ocreux ont été extraits de l'argile. L'argile convenait parfaitement à la fabrication des grès (cuisson à 1300°). D'abord exploitée à la pioche par puits et acheminée par le tacot de Cosne-St-Amand, cette terre à pots a ensuite été exploitée à la pelle mécanique tout en restant à une échelle artisanale, tandis que l'ocre sous-jacente subissait la concurrence des pigments synthétiques. Aujourd'hui, l'argile est épuisée et le propriétaire, associé à «Terres et Couleurs», cherche des débouchés nouveaux pour l'ocre. L'ocre naturel a repris récemment de l'intérêt, car elle est non toxique, inaltérable aux ultra-violet, plus riche en couleurs et en possibilités de mélange : ces qualités intéressent des architectes, des artistes, des artisans...

Ce gisement géologique a attiré l'attention de la communauté scientifique, et des études ont déjà été menées avec des laboratoires de géologie universitaires. Il y a 100 millions d'années, des marées et des sables se sont déposés en milieu marin. Puis au Tertiaire (-35 millions d'années), après le retrait de la mer, ces sédiments ont été soumis à un climat tropical qui a mobilisé le fer pour former de l'hématite, de la goéthite et de la limonite. Les différents coloris de l'ocre sont l'expression de ces mélanges d'oxyde et d'hydroxyde de fer.

Le Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons, après expertise, a trouvé d'intéressants représentants de la flore et de la faune ayant colonisé les remblais, les déblais, ainsi que les mares créées naturellement sur le carreau d'argile. Ces dernières attirent une importante population de sonneur à ventre jaune, un petit crapaud peu commun.

Il est prévu en fin d'exploitation, d'ici 2 à 3 ans, une ouverture contrôlée au public afin de lui expliquer la géologie particulière du site, l'histoire de l'exploitation et la filière économique de l'ocre. Ce site fait partie de la Route de la Terre et de l'Ocre, circuit touristique en cours d'élaboration ■

Alain Chiffaut
avec l'aide d'Annie Boullay et de Louis Courel

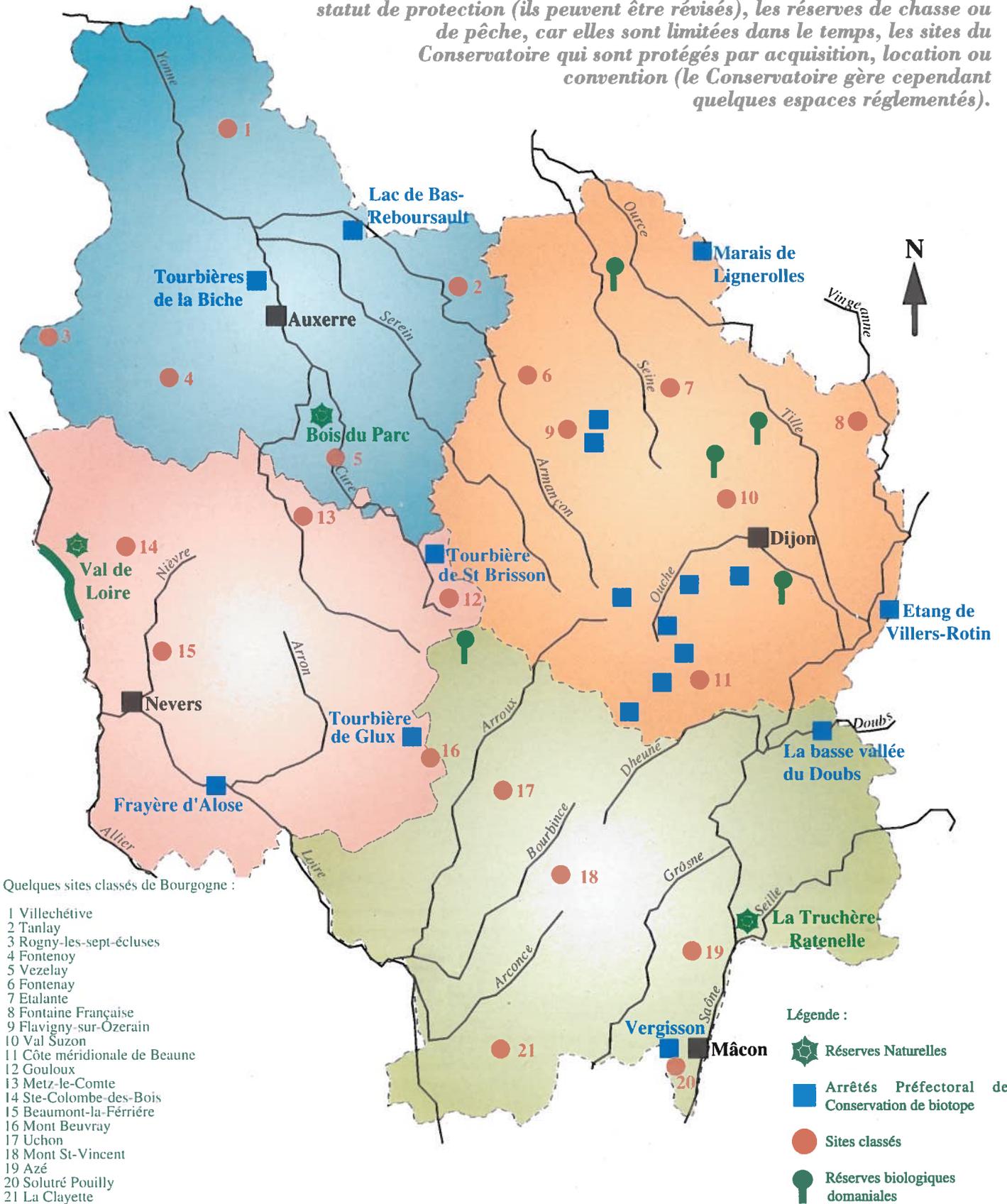
L'exploitant propose des pigments naturels en divers conditionnements. Coloris proposés : ocre jaune, ocre rouge, hématite + ocre jaune, ocre jaune + ocre rouge. Lui demander un devis et des conseils d'utilisation, notamment le badigeon à l'ancienne.

Jacques Quiéffin, 17 rue Pasteur
58200 Cosne-Cours-sur-Loire - Tél. 86 26 72 91.

Terres et Couleurs
Le but de cette association est de faire connaître les pigments naturels et de relancer leurs utilisations dans des secteurs divers (bâtiments, décoration...), de trouver des applications nouvelles, de valoriser le patrimoine architectural lié aux terres colorantes. Un de ses projets est l'aide à la sauvegarde de l'ocserie de Seully, en Puisaye icaunaise.
Terres et Couleurs
53 rue Saumaise 21000 Dijon

LES PROTECTIONS RÉGLEMENTAIRES

Ne sont pas compris dans les protections réglementaires le Parc Naturel Régional du Morvan (les parcs régionaux sont des syndicats mixtes avec des communes qui adhèrent librement à une charte dans laquelle la protection de la nature n'est qu'une partie et non obligatoire), les zones ND des Plans d'Occupation des Sols, qui n'offrent pas de garanties pérennes sur leur statut de protection (ils peuvent être révisés), les réserves de chasse ou de pêche, car elles sont limitées dans le temps, les sites du Conservatoire qui sont protégés par acquisition, location ou convention (le Conservatoire gère cependant quelques espaces réglementés).





LA RÉSERVE NATURELLE

Loi du 10 juillet 1976 et décret n°77-1298 (articles repris dans le Code Rural vol. II). Vise la protection et la gestion de territoires comportant une faune, une flore d'importance nationale (notamment les espèces protégées par Arrêtés Ministériels), des gisements géologiques ou paléontologiques de grande valeur.

Procédure à l'initiative de l'Etat qui consulte les collectivités locales et les services administratifs concernés, ainsi que les propriétaires et les usagers. Si l'accord n'est pas unanime, une enquête publique est menée. C'est le Premier Ministre qui signe le Décret de création de la Réserve Naturelle. La réglementation, variable selon les intérêts du site et selon les négociations avec les usagers, peut interdire ou limiter de multiples activités.

Ce type de classement s'accompagne de moyens financiers et humains pour garantir une bonne gestion de l'espace protégé. Un comité consultatif assiste le Préfet pour prendre les décisions relatives à la gestion de la Réserve.

Il y a 128 Réserves Naturelles actuellement en France, dont **3 en Bourgogne : La Truchère-Ratenelle (71), Bois du Parc (89) et Val de Loire (58 pour partie)** ; d'autres sont à l'étude.

L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DE CONSERVATION DE BIOTOPE

Loi du 10 juillet 1976 et décret n°77-1295 (articles repris dans le Code Rural vol. II).

Vise à prévenir la disparition d'espèces animales et végétales protégées par Arrêtés Ministériels, en protégeant le milieu nécessaire à leur maintien. La réglementation ne peut interdire que les activités portant atteinte à l'intégrité physique du territoire protégé ; elle ne peut limiter les usages (pêche, chasse...). Egalement à l'initiative de l'Etat, la procédure est plus simple que pour une Réserve Naturelle. C'est le Préfet du département concerné qui signe l'Arrêté préfectoral. Il y a plusieurs centaines d'Arrêtés préfectoraux en France, dont **18 en Bourgogne : 10 pour des falaises à Faucon pèlerin (21) - le marais de Lignerolles (21) - l'étang de Villers-Rotin (21) - la Basse Vallée du Doubs (71) - la Roche de Vergisson (71) - une frayère d'Alose dans la Loire (58) - 2 tourbières dans le Morvan (58) - un plan d'eau à Bas-Rebourseaux (89).**



LA RÉSERVE BIOLOGIQUE DOMANIALE

Convention du 3 février 1981 entre les Ministères de l'Agriculture et de l'Environnement et l'Office National des Forêts (ONF). Vise la protection d'espaces gérés par l'ONF présentant une grande valeur biologique ; ils sont alors placés dans des séries d'intérêt écologique. Ces séries bénéficient d'attentions particulières et, en leur sein, des réserves biologiques peuvent être instaurées : la Réserve est intégrale si toute intervention est interdite ; elle est dirigée si des interventions sont permises dans le but exclusif de gérer les biotopes. Ces réserves sont surtout des modèles forestiers rares mais aussi des marais, des pelouses calcaires présents au sein des forêts.

6 Réserves biologiques domaniales en Bourgogne : réserve intégrale de la forêt de Côteaux, réserves dirigées en forêt de Châtillon, d'Is-sur-Tille, Gorges de la Canche en forêt de Glenne... Direction Régionale O.N.F. 29 rue de Talant 21000 Dijon.



LES SITES CLASSÉ ET INSCRIT

Loi du 2 mai 1930 visant à protéger les sites d'intérêts artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque. Cette procédure, qui vise à soumettre à autorisation administrative les aménagements de nature à modifier le site, est donc plus adaptée à la protection du paysage. Les milieux naturels faisant partie de **sites classés** sont protégés contre les constructions, les déboisements mais ne font pas l'objet d'une réglementation spécifique. C'est pour ces sites classés qu'ont été instituées les Commissions départementales des Sites, qui statuent sur la création de nouveaux sites et sur les autorisations de travaux à donner ou non dans les sites existants. C'est la même Commission qui est utilisée pour les Réserves Naturelles et les Arrêtés Préfectoraux de Conservation de Biotope ; elle siège alors « en formation de protection de la nature ».

Le **site inscrit** est une « version » plus légère que le site classé. Les travaux sont simplement soumis à déclaration, ce qui permet à l'administration de connaître les intentions d'aménagement.

Il y a une centaine de sites classés et inscrits en Bourgogne dont Vézelay, Alésia, le Val Suzon, la Côte méridionale de Beaune, la Montagne des Trois-Croix, le Mont Beuvray,...

Interview de Madame Pascale Humbert, Adjointe au Directeur Régional de l'Environnement (DIREN)

Sabot de Vénus / Quel est le rôle de la DIREN dans la procédure de création d'espaces protégés et leur suivi ultérieur ?

P.H./ Les protections réglementaires (Réserve Naturelle, Arrêté Préfectoral de Conservation de biotope, Sites classés et inscrits) sont initiées par l'administration ou suscitées par des acteurs locaux (élus, associations...). Au préalable, la DIREN analyse la pertinence de l'objectif de protection et de l'outil réglementaire adapté. Elle élabore le dossier qui sera soumis à consultation. Elle est, aux côtés du Préfet, responsable de la conduite des concertations locales, puis de la mise en place de la gestion et de son suivi.

SDV/ Quelles difficultés ou oppositions la DIREN rencontre-t-elle dans ce cadre ?

P.H./ Bien que la préservation d'espaces ne remet généralement pas en cause les activités traditionnelles, de tels projets suscitent des émotions, des inquiétudes, voire de l'hostilité. La DIREN doit donc savoir écouter, expliquer, négocier et convaincre.

SDV/ La création de nouveaux espaces protégés est-elle la solution prioritaire ?

P.H./ La protection de grands espaces naturels implique la participation des utilisateurs (agriculteurs, forestiers, usagers divers). C'est pourquoi nous tendons à développer des actions contractuelles telles que les mesures agri-environnementales au profit des agriculteurs. C'est cette voie, qui concilie économie et patrimoine, qui sera privilégiée, par exemple pour la mise en place du réseau des sites d'intérêt européen « Natura 2000 ». La protection réglementaire demeure toutefois un recours adapté à certains types de milieux et à certaines situations.

**DIREN
Côté Dampierre
21000 Dijon**



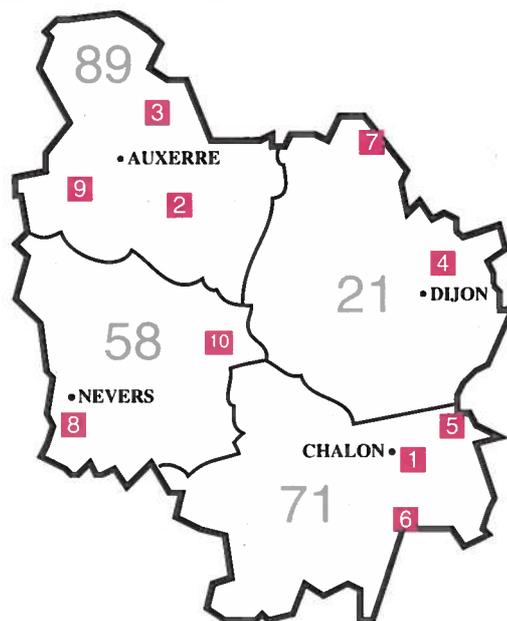
LES SITES NATURELS DU CONSERVATOIRE VOUS OUVRENT LEUR PORTE



Ph. B. Hyemaf

MODALITÉS :

- * **Sorties réservées aux adhérents**
- * **Réservation:** par téléphone.
- * **Clôture des inscriptions:** 1 semaine avant la sortie.
- * **Nombre de personnes limité:** 15 à 20 (les premiers inscrits).
- * **Repas:** Pique-nique (sous abri en cas de mauvais temps), restaurant à la charge des participants pour ceux qui le souhaitent.
- * Sorties assurées (MAIF).
- * Prévoir le matériel préconisé.



Jumelles



Ornithologie



Botanique



Bottes



Géologie



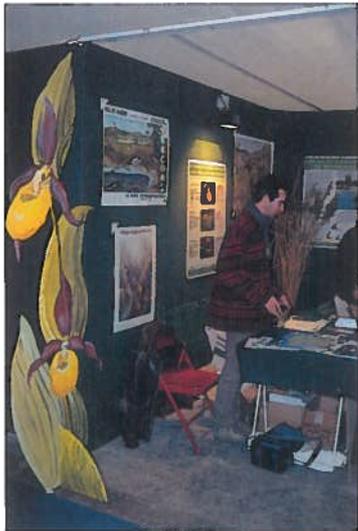
Paysage

SITES (Réservation)	THÈMES	CONTENU	DATES HORAIRES	RENDEZ-VOUS	MATÉRIEL
1 PRAIRIES INONDABLES D'OUROUX-SUR-SAÔNE ET BRAS-MORT DE L'ÎLE CHAUMETTE (80-71-95-55)		Oiseaux : Courlis, Râle des genêts. Flore des prairies humides et aquatiques, bocage.	Dimanche 21 avril 9h - 17h	Parking, de la mairie d'Ouroux-sur-Saône.	
2 RÉSERVE NATURELLE BOIS DU PARC (86-73-46-83 ou 80-71-95-55)		Flore méridionale, massif récifal fossile.	Samedi 4 mai 9h - 17h	Devant l'église, St-Moré, près d'Arcy-sur-Cure.	
3 LAC DE BAS-REBOURSEAUX (86-73-46-83 ou 80-71-95-55)		Historique du plan d'eau, aménagement de gravière, Oiseaux d'eau.	Samedi 19 mai 14 h - 18 h	Place de la Mairie, Face à l'église, à Vergigny.	
4 MONT DE MARCILLY ET SON ÉTANG (80-71-95-55)		Comparaison entre 2 milieux : aride et humide.	Dimanche 9 juin 14h - 18h	Devant la bibliothèque de Marcilly.	
5 LA BASSE VALLÉE DU DOUBS (85-48-41-37 ou 80-71-95-55)		Oiseaux d'eau, zones humides. Gestion de l'Arrêté de Protection du Biotope.	Samedi 15 juin 14h - 18h	Devant l'église, à Charette.	
6 RÉSERVE NATURELLE TRUCHÈRE-RATENELLE (85-40-80-27 ou 80-71-95-55)		Dunes de sable, tourbière, étang, basse vallée de la Seille, Avifaune.	Dimanche 23 juin 9h - 17h	Mairie, La Truchère.	
7 MARAIS CALCAIRES: CÔNOIS & LIGNEROLLES (80-71-95-55)		Flore à caractère montagnard ; gestion par les chevaux.	Dimanche 1 Septembre 9h - 17h	Parking de l'église, Recey-sur-Ource.	
8 LA LOIRE (8 personnes maxi) (WWF 86-37-64-43)		Oiseaux d'eau, dynamique fluviale, îles boisées Promenade en futreau.	Samedi 7 septembre 14h - 18h	Contactez le WWF qui vous enverra un plan.	
9 VALLÉE DU BRANLIN ET GÂTINES BEAUCHET (86-46-55-27 et 86-73-46-83)		Formation marécageuse à carex et reine des prés, lande atlantique à bruyère cendrée et ajonc, spiranthe d'automne.	Samedi 14 septembre 9h - 17h	La grande place (devant la poste et le syndicat d'initiative) de Toucy.	
10 TOURBIÈRES DU MORVAN (86-78-70-16 ou 80-71-95-55)		Origine et évolution des tourbières, végétation.	Dimanche 20 octobre pour le colloque du Conservatoire.	Maison du Parc (P.N.R.), Saint-Brisson.	



FLORISSIMO :
*Un tremplin pour
la protection du
Sabot de Vénus*

Du 8 au 18 mars 1996, plus de 200 000 visiteurs se sont déplacés au Parc des Expositions pour découvrir différentes présentations florales. Le Conservatoire se devait d'être présent. Notre stand, très ciblé sur la sensibilisation et la protection du Sabot de Vénus, a permis d'appuyer notre souscription annuelle. C'était également l'occasion d'être directement au contact du public et de mobiliser de nouveaux adhérents et donateurs.



Le Sabot de Vénus géant, peinture sur bois de P. Besson, a suscité beaucoup d'intérêt chez les visiteurs. Ph. B. Hyvernât.

**«2000 adhérents
en l'an 2000»**

C'est l'objectif que s'est fixé le Conservatoire. La contribution que chaque adhérent peut apporter par son adhésion souligne son intérêt pour l'avenir du patrimoine naturel et renforce la légitimité des actions du Conservatoire. Si vous connaissez des personnes sensibles à la protection de la nature, susceptibles de soutenir l'action du Conservatoire, faites-leur part de nos actions : devenez des relais du Conservatoire. Pour soutenir cette action, nous avons réalisé un dépliant que nous vous invitons à diffuser autour de vous. N'hésitez pas à nous en demander d'autres. Merci par avance de votre soutien. ■

Bernard Hyvernât

CONCOURS PHOTO 96



Ph. A. Desbrosse

Le Conservatoire vous invite à partir à la découverte de notre région en réalisant la meilleure photo d'un site naturel bourguignon. Le concours consiste en l'envoi au Conservatoire de 1 à 3 épreuves couleur papier, de format 20 x 30 environ, non montées (tirées à partir de négatif ou de diapositive), d'un ou plusieurs sites naturels de Bourgogne. Le site doit allier esthétique paysager et contenu naturel fort. La photographie doit être soignée (mise au point, exposition), avec une bonne composition, mettant en valeur le site. La légende doit apporter des informations sur la nature observée.

Récompenses :

- pour le premier : un chèque-cadeau de 1000 F au rayon photo du magasin FNAC Dijon.
 - pour le second : un bon d'achat de 500 F dans ce même magasin.
 - pour le troisième : un bon d'achat de 100 F.
- Les trois photos primées seront rendues encadrées et la première sera publiée dans le Sabot de Vénus.

Conditions :

Concours gratuit, mais réservé aux adhérents à jour de leur cotisation (rappel : 50 F).
Délai de remise des épreuves : 30 septembre 1995 au Conservatoire - BP 110 - 21803 Quétigny cedex.
Au dos des épreuves doivent être mentionnées leur légende et les coordonnées du propriétaire.
Les épreuves ne sont rendues que si le propriétaire nous les expédie avec une enveloppe de bon format affranchie et pré-adressée. Les autres seront conservées un an au Conservatoire ; ce dernier pourra avoir besoin d'utiliser certains clichés pour ses publications, les auteurs seront alors sollicités.

Concours organisé avec le partenariat de la FNAC Dijon



**Parcourez 126 itinéraires à la découverte
des Réserves Naturelles
de France.**



L'association «Réserves Naturelles de France» a publié avec Nathan un ouvrage grand public de haute qualité présentant sous forme de fiches signalétiques les 126 Réserves Naturelles que compte notre pays. Cet ouvrage en couleur de 320 pages, abondamment illustré, est vendu au prix public de 228 F + 38 F de frais de port.

Je commande livre(s) des Réserves Naturelles
coupon à retourner au Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons
(Chèque libellé à l'ordre du Conservatoire)

Nom : Prénom :
Adresse :
Ci-joint un chèque de francs.
Fait à : le
Signature :

**Union Européenne, Etat,
Etablissements publics,...**



Associations



Entreprises

**S.A.P.R.R.
E.D.F.
Lyonnaise des Eaux
Caisse d'Epargne
Sundstrand-France
SEMCO
C.H. de Tonnerre
Solvay (Tavaux)**

Collectivités locales



Communes

Merry/Yonne (89)
St-Moré (89)
Voutenay/Cure (89)
Givry (89)
Sacy (89)
Treigny (89)
Sougy-sur-Loire (58)
Montceau-Ragny (71)
Plottes/Tournus (71)
Dezize-lès-Maranges (71)
Talant (21)
Cussey-lès-Forges (21)
Gevey-Chambertin (21)
Brochon (21)
Couchey (21)
Morey-St-Denis (21)
Vosne-Romanée (21)
Pommard (21)
Marcilly-sur-Tille (21)
Tillenay (21)
Recey-sur-Ource (21)
Étalante (21)
Santenay-lès-Bains (21)
Nantoux (21)

SEMCO est l'imprimeur privilégié du Conservatoire pour sa gamme de papier recyclé ou traité sans chlore et parce que ses eaux usées sont épurées avant rejet.

SEMCO : l'imprimeur nature!



17, rue de Colmar - 21000 Dijon
Tél. : 80 71 29 32 - Fax. : 80 71 30 49

Numéro imprimé sur papier en partie recyclé, blanchi sans chlore.